

**ALERTE**

**34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOSS  
et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)**

10 juillet 2023

## **Document de positionnement concernant le Projet de Loi pour le plein emploi**

**Texte écrit avec la contribution et le soutien des syndicats CFDT, CGT et UNSA**

Le collectif ALERTE a examiné le projet de loi pour le plein emploi présenté au Sénat et propose ici son analyse. Ce projet de loi présente des risques importants de régression sociale pour les personnes en situation de précarité, s'il était adopté en l'état.

C'est pourquoi nous voulons rappeler dans cette note des principes importants à respecter, refuser des évolutions négatives et montrer qu'une alternative existe avec la possibilité de promouvoir des droits améliorés.

### **1. Des principes à faire respecter**

- Le Collectif ALERTE défend une protection sociale basée sur la solidarité, comprise comme devant libérer de la « peur du lendemain », répondre aux besoins de sécurisation des personnes (le sens premier de la « sécurité sociale »), de protection et d'accompagnement, afin que chacun ait des ressources suffisantes pour vivre décemment.
- ALERTE refuse les idées fausses sur les pauvres et appelle à déconstruire la "pauvrophobie" et la stigmatisation actuelle portée par certains responsables politiques. Nous refusons de faire porter la responsabilité de leurs conditions de vie aux personnes n'arrivant pas à trouver un emploi, car les inégalités de patrimoine, de parcours et de capital social sont déterminantes. C'est la responsabilité de l'Etat de faire respecter les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Les plus "vulnérables" ont avant tout besoin d'accéder à leurs droits.
- Augmenter les contraintes n'est pas la solution et renforce la stigmatisation des personnes. Quand les droits sont subordonnés aux devoirs, alors ce ne sont plus des droits.
- Les personnes ont besoin d'un accompagnement bienveillant, de proximité, avec quelqu'un qui ait du temps à leur consacrer et qui se situe dans une approche positive. Cet accompagnement doit pouvoir être réalisé par des professionnels qualifiés, et reconnus en termes de rémunération, avec des conditions de travail qui favorisent un exercice apaisé.
- Un socle de revenu doit être imprescriptible. Il serait indigne pour notre pays de priver des ménages de toute ressource, même temporairement.
- L'Etat doit être garant de l'égalité des droits et de l'accès à ces derniers, mais il ne doit pas s'ingérer dans les compétences qui ont été déléguées aux départements.
- France Travail fait le pari de processus de plus en plus numérisés, au risque de les rendre inhumains, et de poser des problèmes majeurs de protection des données. Une gouvernance de la donnée doit être mise en place avec les partenaires sociaux, la société civile et les représentants des personnes concernées, car les choix techniques révèlent aussi des choix politiques. De plus, la dématérialisation entraîne du non-recours et trop souvent de la maltraitance institutionnelle.

- Certains secteurs d'activité en tension ont besoin de main d'œuvre et peinent à recruter et à garder leurs salariés au regard de garanties collectives de bas niveau et de conditions de travail peu attractives voire très pénibles. Le projet de loi semble vouloir pallier ces difficultés en y positionnant les allocataires du RSA voire les travailleurs avec un handicap ou les jeunes de moins de 25 ans, même contre leur gré, renforçant leur réification. Il est important d'assurer des garanties concernant la proposition d'emplois de qualité et décents. La difficulté d'accès à l'emploi des allocataires du RSA est due à des conditions de vie trop difficiles (revenu, logement, mobilité, garde des enfants, santé, ...). Il est donc essentiel de faciliter l'accès au logement, aux soins, et à la garde des enfants.
- Il faut faire confiance aux personnes, c'est pour ALERTE un principe de base à respecter. Chaque personne est sujet et non objet, elle a des projets, des aspirations, c'est pourquoi il est important de lui permettre de choisir son travail, d'être associée aux décisions. Les personnes contribuent à la société, même si ces contributions sont souvent mal reconnues.

## **2. Le refus des régressions sociales**

- Le Collectif ALERTE refuse l'aggravation des sanctions contre les allocataires du RSA, et le principe même des sanctions, hors cas de fraude avérée. Les conséquences des sanctions sont dramatiques. Elles font basculer les ménages concernés dans une misère intolérable. Une rupture, même temporaire, dans les maigres ressources veut dire une aggravation des privations : ne pas manger pour laisser ses enfants avoir un repas, ne pas se soigner, ne pas se chauffer, vivre dans l'inquiétude et la peur, se demander comment on va pouvoir payer son loyer ou son crédit, etc...
- C'est pourquoi il est essentiel de maintenir dans tous les cas un « reste à vivre » et c'est également la raison pour laquelle il ne faut pas étendre les sanctions aux autres membres du ménage (contrairement aux pratiques actuelles).
- Le Collectif ALERTE refuse la sanction "suspension-remobilisation" car elle ne respecte pas la nécessité de préserver le reste à vivre. Toute rupture dans le versement d'une maigre allocation a des conséquences dramatiques pour les personnes concernées (cf. plus haut).
- Nous alertons également sur les risques de radiation massive d'allocataires et sur les risques de maltraitance institutionnelle. Ces risques sont aggravés par la dégradation des conditions de travail des agents : injonctions des pouvoirs publics dans le cadre de ce type de dispositifs contraignants, suppression de postes et remplacement par le tout numérique, charge de travail en inflation pour les professionnels ...
- Le collectif ALERTE s'oppose également à toute forme de conditionnalité du RSA à 15 à 20 heures d'activité. Nous demandons plutôt que soient mieux reconnues les contributions des personnes à la société et au bien vivre ensemble.
- L'inscription obligatoire des conjoints des allocataires du RSA à France Travail est très problématique et remet en cause la liberté individuelle de chercher un travail (ou de ne pas être sur le marché du travail).
- Le travail est un facteur d'intégration et d'émancipation, s'il est librement choisi et s'il s'exerce dans des conditions décentes. Il ne doit pas y avoir de pression abusive pour accepter n'importe quel travail, sans tenir compte des compétences et des projets des personnes. Nous dénonçons le risque de « trappe à précarité » pour les personnes devant accepter des emplois saisonniers, n'ouvrant ensuite pas droit à l'assurance chômage.
- ALERTE demande la création d'une instance de recours composée de personnes concernées et d'acteurs de la société civile pour réguler et éviter des décisions abusives de France travail contre des allocataires.

- Le projet de loi présenté au Sénat implique un changement de philosophie de l'accès à un minimum social. Le RSA (ou un Revenu Minimum Garanti) est un droit qui ne doit pas être conditionné par la satisfaction de toute une série d'obligations et par le fait d'être soumis automatiquement aux mêmes obligations que les demandeurs d'emploi. Ce revenu minimum permet d'avoir un socle (un plancher social) sur lequel s'appuyer pour envisager l'avenir avec suffisamment de confiance.
- La place des partenaires sociaux dans la gouvernance de France travail semble remise en cause par le projet de loi. Et les départements deviennent subordonnés (délégués) à France Travail. Cette recentralisation autour de France Travail risque de décourager ou démotiver d'autres acteurs (des départements, déjà trop peu actifs dans le domaine de l'insertion, les missions locales, ...) ALERTE préconise d'instaurer un cadre de pilotage de la politique publique du plein emploi associant les parties prenantes.

### 3. Des droits à promouvoir

- Le Collectif ALERTE propose d'articuler un droit au revenu, un droit à l'accompagnement et un droit à l'emploi.
- **Droit au Revenu** : Le niveau actuel du RSA ne permet qu'une maigre survie. Il ne permet pas de sortir de la grande pauvreté et de pouvoir envisager l'avenir avec un minimum de confiance. C'est pourquoi il faut revaloriser significativement le RSA. ALERTE propose de transformer le RSA en un Revenu Minimum Garanti (c'est-à-dire incompressible et insaisissable). Ce Revenu Minimum Garanti doit être élargi aux jeunes à partir de 18 ans (pour que le droit commun leur soit appliqué) et aux étrangers hors UE avant 5 ans de résidence.
- **Droit à l'accompagnement** : Les moyens dédiés à l'accompagnement sont insuffisants et doivent être augmentés significativement, avec du personnel formé et compétent. Il faut organiser un vrai droit à l'accompagnement de proximité et bienveillant, sans caractère obligatoire.
- Les ambitions énoncées dans le projet de loi nécessitent des moyens financiers importants qui doivent être adoptés en parallèle. Des mesures spécifiques seront-elles prévues dans le cadre du prochain projet de loi de finances (PLF) 2024 ? Aucune indication n'est donnée à ce stade sur l'adoption du volet budgétaire de cette réforme.
- La numérisation des processus ne doit pas être utilisée comme un prétexte pour de nouvelles réductions de personnel à France Travail ou dans les départements. Plus de moyens doivent être alloués pour l'accompagnement sous toutes ses formes et en respectant l'autonomie des différents organismes.
- **Droit à l'emploi** : ALERTE promeut des initiatives comme Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), dans laquelle plusieurs de nos organisations membres sont engagées, qui permettent d'aller vers une garantie d'emploi territorialisée (cf. la proposition 11 du Pacte du Pouvoir de Vivre). Il s'agit d'assurer une garantie d'emploi contre le chômage de longue durée, mise en œuvre dans les territoires. TZCLD montre qu'il est possible et fécond d'adapter le travail aux personnes éloignées de l'emploi. L'IAE (Insertion par l'Activité Économique) est aussi un secteur qui mérite un appui renforcé, pour pouvoir mieux intégrer les personnes les plus en précarité (sans avoir une pression excessive aux "résultats"). De même, les entreprises, surtout celles recevant des subventions publiques doivent être mobilisées pour offrir des emplois à des chômeurs de longue durée.
- Le Collectif ALERTE considère enfin important de promouvoir une réflexion sur la qualité du travail et sa capacité à répondre aux enjeux de société d'aujourd'hui : un travail qui ait du sens, utile à la société et à la planète, qui crée du lien et non de la spéculation. Et un travail qui s'adapte aux personnes.